



Arrêté n° 2023-060

## REGLEMENTATION ACCES HALLE AUX SPORTS

**Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,**

Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles R 123-1 à R 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le code de l'environnement,

Considérant que suite à un incident technique (luminaires décrochés) il y a lieu de fermer l'accès de la halle aux sports au public, sauf aux services techniques et élus, afin de procéder à la réparation de ceux-ci.

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du mercredi 25 octobre 2023 et ce jusqu'à la fin des travaux de réparation des luminaires, la halle aux sports située rue du Stade à Etival-lès-Le Mans sera fermée au public.

#### **Article 2**

Le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera apposée aux portes de la halle aux sports.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 25 octobre 2023

Le Maire,  
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS

Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com